

# ASSURANCE VIE PERMANENTE

<b>Marché ciblé</b>	Enfants Familles Baby-boomers Jeunes couples Propriétaires ou employés clés d'une entreprise
<b>Régimes</b>	Vie entière 20 Vie entière 100 Temporaire 100
<b>Âge d'adhésion</b>	0 à 75 ans
<b>Tranches de montant d'assurance</b>	10 000 \$ à 49 999 \$ 50 000 \$ à 99 999 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ et plus
<b>Montant d'assurance</b>	Minimum : 10 000 \$ Maximum : 10 000 000 \$  <i>Pour un montant d'assurance supérieur à 10 000 000 \$, veuillez communiquer avec notre équipe de Développement des affaires afin d'obtenir une soumission.</i>
<b>Prestation d'invalidité extrême</b> <small>[incluse]</small>	Avant l'âge de 60 ans, 50 % du montant d'assurance initial pourrait être versé par anticipation jusqu'à un maximum de 250 000 \$ si l'assuré est en état d'invalidité extrême pour une période consécutive de 6 mois.
<b>Garanties supplémentaires</b>	Avenant en cas de maladie grave (3 maladies, 20 000 \$) Avenant jeunesse plus (assurance vie pour les enfants à charge) Exonération des primes en cas d'invalidité totale (délai de carence : 4 ou 6 mois) Décès et mutilation accidentels Bénéfice en cas de fracture
<b>Protection complémentaire</b>	L'assurance vie permanente peut être combinée avec les produits d'assurance Tempo Plus, vie temporaire et maladies graves.
<b>Frais de contrat</b>	60 \$ pour l'assuré principal 25 \$ pour chaque assuré additionnel en multi-vie 60 \$ pour les concepts conjoint 1 <sup>er</sup> décès et conjoint 2 <sup>e</sup> décès



## VIE ENTIÈRE 20

## Description

Protection d'assurance vie permanente libérée de tout paiement de primes après 20 années de contrat. À l'âge de 100 ans, le montant d'assurance pourrait être versé en totalité, sur demande du propriétaire de contrat.

## Concepts

Individuel  
Multi-vie

## Garanties incluses

Valeurs de rachat garanties (à compter du 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat)  
Protection libérée réduite (à compter du 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat)

## VIE ENTIÈRE 100

## Description

Protection d'assurance vie permanente libérée de tout paiement de primes à l'âge de 100 ans. À l'âge de 100 ans, le montant d'assurance pourrait être versé en totalité, sur demande du propriétaire de contrat.

## Concepts

Individuel  
Multi-vie  
Conjoint 1<sup>er</sup> décès (jusqu'à 5 vies)  
Conjoint 2<sup>e</sup> décès (2 vies)

## Garanties incluses

Valeurs de rachat garanties (à compter du 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat)  
Protection libérée réduite (à compter du 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat)

## TEMPORAIRE 100

## Description

Protection d'assurance vie permanente libérée de tout paiement de primes à l'âge de 100 ans. À l'âge de 100 ans, le montant d'assurance pourrait être versé en totalité, sur demande du propriétaire de contrat.

## Concepts

Individuel  
Multi-vie  
Conjoint 1<sup>er</sup> décès (jusqu'à 5 vies)  
Conjoint 2<sup>e</sup> décès (2 vies)